

**CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
DE SECOURISTE – PSE1**

Pantin, le 27/07/2025

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 31 mai 2021 portant habilitation de la Fédération Nationale de Protection Civile pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n°114481, établi en date du 27/07/2025 ;

Le Président de la Fédération Nationale de Protection Civile, déclarant que

Mme. Ines GHANMI,

né(e) le 08/10/2007 à courcouronnes (91)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de secouriste, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé,
délivre à **Mme. Ines GHANMI**, le présent certificat de compétences.

François Richez



PSE1 - FNPC - n°PSE1PC2025/2078/91 114481 749312

Document dématérialisé. L'authenticité de ce document peut être contrôlée sur la page
<https://formations.protection-civile.org/verification-des-diplomes/?check=JGS4MIR2T4>

